

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 23 mars 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nathalie BOCQUERAZ Nicole FAURE, Béatrice FIAT, , Noël GARDEN, Gilles GUINARD, Christophe RUET

Absent excusé : Julien FIAT

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Nicole FAURE, Christophe PROUVOST donne pouvoir à Serge ARLLOT

Votants : 10

BOCQUERAZ Andrée a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20230328-03 : Affectation du résultat

Sur proposition du Maire,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2022 qui se résument comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	447 148.29 €
Résultat de l'exercice 2022	- 223 899.56 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	223 248.73 €
Restes à réaliser	- 8928.70€
Résultat définitif	214 320.03 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (a)	180 774.12 €
Part affectée à l'investissement en 2021 = c/1068 de 2022 (b)	0.00 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	180 774.12€
Résultat de l'exercice 2022 (d)	68 326.10 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (c+d)	249 100.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté : 224 100.22 €
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit 223 248.73 €
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette d'investissement – article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé soit 25 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

 Le Maire,
Nicole FAURE
Nicole Faure